

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-297 bis du 19 JUIN 1993
DECRET N° _____ /MFERA/DGCA/SIV/
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1989, de Monsieur
BASSILA (Dominique), Inspecteur de l'Ensei-
seignement Technique des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement Technique) ;/-

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;

(/ISAS ;

(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun de l'Enseignement ;

DGB :

(/u le décret n° 65/170/FP-DE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304/MJT/DGT du 30 Septembre 1967 modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A hiérarchie II
de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 25 Mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

DGCF

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 20 Juillet 1989 ;

1) E C R E T E :

AD

ARTICLE 1er : ~~Monsieur~~ ^BBASSILA (Dominique), Inspecteur de l'Enseignement Technique de 9^o échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 pour le 10^o échelon de son grade à deux (2) ans./-

ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFF/DGCA.... 2
- DGCA/DST..... 2
- DGB..... 2
- DGCF..... 2
- MEN/DPAA..... 2
- INTERESSE.... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/EC..... 2./-